



CAHIER DES CHARGES DES AS et CLUBS ORGANISATEURS **DES COMPÉTITIONS JEUNES**

Ce cahier des charges s'applique aux compétitions du Comité de golf Drôme-Ardèche, en complément des dispositions des cahiers des charges et du vademécum fédéral.

Obligations des AS. etdes Clubs organisateurs:

- Être affilié ou associé à la ffgolf (AS et Club)
- Être informatisé avec le logiciel fédéral RMS (AS ou Club)
- Disposer d'un parcours de 18 ou 9 trous homologué et étalonné en repères « Jeunes »
- Être adhérent au Comité de Golf Drôme Ardèche (AS)

Organisation Sportive à la charge de l'AS ou du Club organisateur :

- Mettre en place le protocole sanitaire en vigueur,
- Prévoir signaux sonores pour interruption et reprise de jeu,
- Assurer la coordination avec les services de secours, disposer d'un DAE (défibrillateur) et d'une trousse de premiers secours,
- Ne pas envisager des départs hors compétition, avant, pendant et moins d'une ½ heure après le dernier départ de la compétition,
- Éviter si possible que 2 joueurs d'un même Club jouent dans la même partie,
- Préparation du parcours : marquage du terrain, mise en place des repères de départ, tonte des greens,
- Gérer les inscriptions avec contrôle des inscrits, départs, initialisation de la compétition dans RMS,
- Éditer les cartes de score,
- Éditer les règles locales,
- Prévoir un starter pour toute la durée de la compétition,
- Recording : Mettre en place un lieu adapté avec 1 personne au minimum,
- Afficher le règlement de l'épreuve, les départs et les résultats sur le tableau officiel,
- Éditer chaque jour les résultats de la compétition dès la dernière carte rentrée,
- Gérer la compétition dans RMS (conformément aux règlements des épreuves), envoyer les résultats dès la fin de la compétition au comité de Golf D/A (comite.golf.da@gmail.com) et au responsable Jeunes (mrдемont@yahoo.fr).

Journée d'entraînement : Si des participants souhaitent s'entraîner avant la compétition, le club organisateur est libre d'en fixer les horaires et les conditions financières.

Remise des prix : Cocktail pris en charge par le club organisateur en fin de compétition. Le Comité DA fournit les trophées.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE

Adresse de correspondance : 3, Impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tél. : 06.13.65.45.11 et 07.61.78.00.58 - E-mail : comite.golf.da@gmail.com et mrдемont@yahoo.fr

Site Internet : <https://comitegolfda.fr>